

► Promotion



► Contact

Répertoire des Métiers

05 61 10 47 24

lrodriguez@cm-toulouse.fr

► www.cm-toulouse.fr

► Objectif

Valoriser la haute qualification professionnelle auprès de la clientèle.

► Bénéficiaire

Chef d'entreprise remplissant les conditions d'attribution :

- **Cas N°1:** Brevet de maîtrise dans le métier exercé ou un métier connexe + 2 ans de pratique professionnelle.
- **Cas N°2 :** Diplôme équivalent ou supérieur au Brevet de maîtrise (Niv 3) dans le métier exercé ou un métier connexe + 2 ans de pratique professionnelle + justifier de connaissances en gestion et en psychopédagogie.
- **Cas N°3 :** 10 ans d'inscription au Répertoire des Métiers + justifier d'un savoir-faire reconnu au titre de la promotion de l'artisanat ou justifier de la participation à des actions de formation.

► Description de la prestation

- L'information sur les conditions d'obtention des titres de Maître Artisan ou de Maître Artisan d'Art.
- La rédaction du dossier de demande d'obtention du titre à présenter à la Commission Régionale des Qualifications.
- La délivrance des supports publicitaires et de l'extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers mentionnant le titre de Maître Artisan.
- La délivrance du diplôme par le Président de la CMA.

► Modalités pratiques

Dossier à retirer auprès de votre Conseillère au 05 61 10 47 24 ou lrodriguez@cm-toulouse.fr

► Coût de la prestation

Coût du logo "Maître Artisan" 5 €